



Rapport de transparence

Exercice clos le 31 août 2024

Table des matières

Préambule	3
Présentation de Kreston Global.....	4
Structure juridique et principaux chiffres	4
Métiers.....	4
Gouvernance.....	4
Présentation du réseau EXCO	5
Couverture géographique et principaux chiffres	5
Structure juridique	5
Métiers.....	5
Gouvernance.....	5
Respect des règles d'indépendance	6
Formation continue.....	6
Qualité technique des travaux	6
Le progiciel d'audit	7
Présentation du cabinet Exco Paris Ace.....	8
Activités et domaines d'intervention.....	8
Présentation de la structure juridique liée à l'audit légal	8
Description de la gouvernance du Cabinet	9
Représentation dans les instances professionnelles	9
Le cabinet est agréé par le PCAOB	9
Gestion des risques Exco Paris Ace	9
Indépendance, Intégrité et Objectivité	10
Qualité.....	10
Contrôles qualité externes.....	11
Ressources humaines.....	11
Evaluation des effectifs et progression de carrière	12
La formation continue.....	12
Information sur les bases des rémunérations des associés	13
Activité d'audit légal.....	14
Déclaration du Président relative au dispositif qualité, à l'indépendance et à la formation	15

Préambule

Conformément à l'article D. 821-197 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement pour une mission de certification des comptes ou de certification des informations en matière de durabilité publient sur leur site internet un rapport de transparence, relatif notamment à leur propre structure, établi conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice

Exco Paris Ace, est membre du réseau EXCO depuis fin 2015.

EXCO, réseau indépendant français structuré de cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil, est, lui-même, membre du réseau international KRESTON GLOBAL.

Présentation de Kreston Global

Structure juridique et principaux chiffres

EXCO a rejoint le réseau Kreston Global en 2008.

Kreston Global est un réseau mondial de cabinets d'audit, de conseil et d'expertise comptable qui sont chacun des entités légales spécifiques et indépendantes. Kreston Global est présent dans 114 pays, a réalisé plus de 2,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2024 et compte désormais quelques 27 000 collaborateurs et associés.

Créé il y a une cinquantaine d'années, Kreston Global est classé parmi les premiers réseaux mondiaux. Kreston Global comprend quelques 160 structures à travers le monde.

Métiers

Les principaux métiers de Kreston Global peuvent être résumés ainsi :

- Audit et Expertise comptable,
- Fiscalité d'entreprise et personnelle,
- Corporate Finance et restructuration,
- Management du risque,
- Conseil.

Gouvernance

La gouvernance est constituée d'un conseil d'administration composé de 10 membres dont EXCO fait partie et qui se réunit au moins une fois par an.

Présentation du réseau EXCO

Couverture géographique et principaux chiffres

Les membres du réseau EXCO sont des cabinets implantés en France, dans les Dom Tom et dans 13 pays d'Afrique francophone. Certains cabinets français membres du réseau disposent de bureaux installés à l'étranger (Maroc, Pologne, Portugal ...).

Avec un chiffre d'affaires 2023 de l'ordre de 230 Millions d'euros, le réseau EXCO compte 3 000 personnes dont 206 associés.

Les bureaux parisiens Exco Nexiom, Exco Paris VFA et Exco Paris Ace ont procédé à une mutualisation de leurs moyens et permettent une capacité d'intervention de plus de 100 personnes, désignés sous le vocable de Exco Paris.

Structure juridique

Le réseau EXCO a, à sa tête, une société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros détenu, à parts égales, par les membres du réseau.

Métiers

Les métiers du réseau EXCO sont ceux de la sphère de l'audit, du conseil et de l'expertise-comptable.

La vision du réseau EXCO sur ses métiers est :

- d'anticiper pour mieux accompagner ses clients,
- de structurer avec exigence les outils et les méthodes,
- de garantir un niveau optimal de sécurité et de qualité.

Gouvernance

La stratégie du réseau est définie par un Comité Directeur composé de 23 Associés, représentant chaque cabinet membre du réseau.

Un Bureau Exécutif, composé de six membres élus, est chargé de mettre en œuvre la stratégie du réseau.

Ces deux structures sont présidées par un Associé du réseau, élu par le Comité Directeur. Bruno Geeraert est le Président en fonction et il est assisté d'un Directeur Général, Franck Parker ainsi que d'une équipe de permanents couvrant les domaines suivants pour l'ensemble des cabinets membres :

- Secrétariat,
- Administration et formation,
- Développement commercial et marketing,
- Nouvelles technologies de l'information et des communications.

Par ailleurs, plusieurs départements métiers présidés par des Associés des cabinets membres du réseau, mènent des travaux tout au long de l'année sous le contrôle de la Direction Générale et des instances de gouvernance du réseau :

- Département Audit,
- Département Expertise,
- Département Juridique et Fiscal,
- Département Social Ressources Humaines,
- Département International.

Respect des règles d'indépendance

Pour couvrir le processus d'acceptation d'un mandat, le réseau EXCO a défini et mis en place une procédure permettant d'identifier et de répondre aux différents risques rencontrés en termes d'incompatibilité ou de problématique d'indépendance.

Formation continue

Le réseau définit chaque année un plan de formation au regard des besoins liés à l'actualité technique et professionnelle d'une part, et des demandes des cabinets d'autre part.

Le réseau organise chaque année une « School » d'intégration à destination des nouveaux entrants dans les cabinets du réseau. Cette session permet aux collaborateurs de s'approprier la méthodologie EXCO et ses outils.

Qualité technique des travaux

La qualité technique des travaux réalisés par les membres du réseau EXCO est assurée par une organisation ad hoc basée, comme précisé infra, sur des Départements Métiers.

La commission Audit du réseau EXCO est constituée :

- d'une Division Qualité dotée d'un Animateur et d'une équipe dédiée,
- d'une Division Ethique/Indépendance dotée d'un Responsable Réseau et de référents par cabinet membre.

Des référents de la commission Audit ont été désignés au sein de chaque cabinet du réseau.

Au-delà des procédures Qualité et d'Indépendance, le DA a pour objet d'assurer une veille et une assistance technique, des formations appropriées et une mutualisation du savoir-faire et des compétences.

Le progiciel d'audit

Caseware

Caseware est un progiciel d'aide à l'Audit numéro 1 au monde avec plus de 400 000 utilisateurs.

C'est un logiciel flexible qui permet à la fois :

- d'assurer la conformité aux Normes d'Exercice Professionnel
- de travailler en équipe en temps réel grâce à une synchronisation constante des données
- d'améliorer la qualité des travaux
- de sécuriser les données

Présentation du cabinet Exco Paris Ace

Activités et domaines d'intervention

Exco Paris Ace valorise une expérience reconnue en France comme à l'International dans les domaines :

- de l'audit
- de l'évaluation
- de forensics
- et du conseil en finance

La société est détenue en totalité par la société NEXIOM SAS, Emmanuel Charrier, Arnaud Dieumegard et François Shoukry.

Présentation de la structure juridique liée à l'audit légal

Les prestations d'audit, conduites au sein d'Exco Paris Ace, se décomposent entre les activités d'audit légal et d'audit contractuel. S'ajoutent à ces activités des interventions spécifiques en matière d'évaluation, d'expertise judiciaire et de contentieux, en parfait respect des règles de conflits d'intérêts par rapport aux autres activités.

L'audit légal

Exco Paris Ace exerce un métier réglementé qu'organise la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes sous l'autorité et le contrôle de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Outre la mission de certification des comptes, Exco Paris Ace intervient sur diverses autres missions légales liées à la vie des sociétés : Apports, Fusion et scission de sociétés, transformation, octroi d'avantages particuliers...

L'audit contractuel

Exco Paris Ace réalise aussi des missions d'audit contractuel généralement dans le cadre de rapprochement, d'acquisitions et de restructurations d'entreprises.

L'évaluation, l'expertise judiciaire et l'expertise de parties

Emmanuel Charrier, Arnaud Dieumegard et François Shoukry sont agréés comme membres de l'Association Professionnelle des Experts Indépendants (A.P.E.I.). Cette association de professionnels de l'évaluation financière est reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF (article 263-8 du règlement général).

Également, Emmanuel Charrier est Expert près la Cour d'Appel de Paris et les Cours Administratives d'Appel de Paris et de Versailles et Certified Forensic Accountant.

Dans ce cadre, le cabinet a développé une compétence particulière pour intervenir en assistance technique financière dans les évaluations, les contentieux et dans diverses missions relevant de la compétence du forensic.

Description de la gouvernance du Cabinet

La direction générale du cabinet est assurée par le Président, François Shoukry. Il est assisté dans cette tâche par deux directeurs généraux : Arnaud Dieumegard et Emmanuel Charrier.

La direction générale a pour attribution de :

- définir la stratégie de développement du cabinet,
- suivre l'actualité et le bon déroulement des opérations
- et, d'une façon générale, assurer le bon fonctionnement d'Exco Paris Ace

Elle veille à la réalisation et à la cohérence des stratégies mises en œuvre.

Représentation dans les instances professionnelles

Emmanuel Charrier, Arnaud Dieumegard et François Shoukry sont membres du Comité Exécutif DEIP (Département des Entreprises d'Intérêt Public) de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Emmanuel Charrier, Professeur Associé à l'Université Paris-Dauphine jusqu'au 31 août 2016, Intervenant à CentraleSupélec, est par ailleurs Certified Fraud Examiners (ACFE, USA) et Certified Forensic Accountant (ABFA, USA). Par ailleurs, Emmanuel Charrier est administrateur du Conseil National des Compagnies d'Expert de Justice (CNCEJ).

Enfin, Emmanuel Charrier est inscrit en qualité de Réviseur d'entreprises à Bruxelles.

Exco Paris Ace est également membre fondateur d'ACE CF, association technique donnant accès aux bases de données d'informations économiques et financières nécessaires aux travaux d'évaluation.

Le cabinet est agréé par le PCAOB

C'est pour accompagner ses clients à l'international (notamment filiales de sociétés américaines) qu'Exco Paris Ace est agréé depuis juillet 2004 auprès du PCAOB (Public Company Accounting Oversight Board).

Gestion des risques Exco Paris Ace

Indépendance, Intégrité et Objectivité

Le cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Exco Paris Ace se conforme également en matière d'indépendance aux règles, règlements et interprétations de la H2A, de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

Le cabinet a mis en place des procédures destinées à éviter des situations de conflits d'intérêts ou de perte d'indépendance en son sein. Exco Paris Ace requiert que tous ses collaborateurs accomplissent leurs responsabilités avec un haut niveau d'intégrité et d'objectivité et qu'ils n'aient aucun lien financier, économique, parental ou autre avec les clients.

Tous les salariés intervenant sur des dossiers de commissariat aux comptes signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.

Le cabinet Exco Paris Ace, conformément au code de déontologie, respecte la rotation des associés signataires sur les mandats EIP (entité d'intérêt public).

Qualité

Tous les collaborateurs du cabinet disposent de l'accès à un progiciel d'assistance à l'audit développé par un éditeur de référence (logiciel Caseware). Ce logiciel est mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes professionnelles.

Chaque phase de travail (orientation et planification de mission, interventions intérim et finale, travaux de fin de mission, émission des rapports) fait l'objet d'un contrôle de validation des travaux effectués par un responsable de mission sous la supervision d'un associé.

Un manuel de procédure regroupe sous un format unique l'ensemble des outils à utiliser et des contrôles à mettre en œuvre.

Avant la signature des rapports de dossiers EIP, chaque signataire soumet ses dossiers à la revue indépendante d'un associé étranger au dossier et inscrit sur une liste interne prévue à cet effet.

Une fiche de revue indépendante visée formalise ce contrôle.

Le cabinet a mis en place un système interne de contrôle qualité sous la responsabilité d'un commissaire aux comptes associé. Ce contrôle a posteriori est effectué annuellement sur la base d'un échantillon de dossiers. Il a pour objectif de s'assurer du respect de l'indépendance et de l'absence de conflit d'intérêts de l'équipe, et que les risques d'audit ont été traités conformément aux procédures internes et dans le respect des normes professionnelles.

Contrôles qualité externes

Exco Paris Ace a fait l'objet de contrôles de la profession dont les conclusions définitives ont été obtenues en :

- 2004 dans le cadre d'un examen d'activité mis en œuvre par la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris dans le cadre de l'article 66.
- 2004 dans le cadre d'un contrôle qualité CNCC/ENA des entités APE – Activité audit légal. (Dossier ADA).
- 2004 dans le cadre d'un contrôle qualité CNCC/ENA des entités APE – Activité de commissariat aux apports et à la fusion.
- 2005 dans le cadre d'un contrôle qualité CNCC/ENA des entités APE – Activité audit légal. (Dossier Didot-Bottin).
- 2007 dans le cadre d'un contrôle qualité CNCC/ENA des entités APE – Activité audit légal. (Dossier Euler Hermes).
- 2010 dans le cadre d'un contrôle qualité H3C portant sur les sociétés EIP et l'ensemble des activités d'audit légal de la société.
- 2014 dans le cadre d'un contrôle qualité H3C portant sur les sociétés EIP et l'ensemble des activités d'audit légal de la société.
- 2017 dans le cadre d'un contrôle qualité H3C portant sur les sociétés EIP et l'ensemble des activités d'audit légal de la société.
- 2017 dans le cadre d'un contrôle qualité de l'Ordre des Experts Comptables portant sur les activités hors missions de commissariat aux comptes.
- 2020 dans le cadre d'un contrôle qualité H3C portant sur les sociétés EIP et l'ensemble des activités d'audit légal de la société.
- 2023 dans le cadre d'un contrôle qualité H3C portant sur les sociétés EIP et l'ensemble des activités d'audit légal de la société
- 2024 dans le cadre d'un contrôle qualité de l'Ordre des Experts Comptables portant sur les activités hors missions de commissariat aux comptes.

Ressources humaines

Evaluation des effectifs et progression de carrière

Les effectifs d'Exco Paris Ace sont de 25 personnes et permettent avec la mutualisation des moyens des bureaux parisiens d'Exco Nexiom, d'assurer une capacité d'intervention de plus de 100 personnes à Paris.

Les associés du pôle audit d'Exco Paris Ace sont assistés de collaborateurs affectés spécifiquement aux métiers de l'audit, recrutés en master CCA ou en majeures Audit-Finance d'écoles de commerce, le cas échéant titulaires du diplôme d'expertise comptable ou stagiaires expert-comptable ou mémorialiste.

Une évaluation individuelle a lieu chaque année lors d'un entretien individuel avec trois associés afin notamment de valider les objectifs fixés lors de la saison précédente et de fixer des nouveaux objectifs. Une grille d'évaluation reprenant l'ensemble des critères d'évaluation (compétences techniques, qualités relationnelles, investissement personnel) est commentée par discussion.

Ce processus d'évaluation permet d'apporter les informations nécessaires à la prise de décision en matière d'organisation, de formation, d'évolution de carrière et de rémunération. La partie variable de la rémunération dépend en partie des réalisations sur objectifs fixés aux collaborateurs.

La formation continue

Les formations dispensées à notre équipe sont internes et externes.

Les formations internes sont dispensées par des associés et/ou managers ayant une connaissance et une expérience appropriées dans les domaines concernés. Une réunion d'information dédiée à l'actualité professionnelle et à des sujets techniques est organisée une fois tous les deux mois à l'attention de l'ensemble des équipes.

Les formations externes sont conduites auprès d'organismes reconnus (CNCC, ASFOREF, Francis Lefebvre, Finharmony...).

Une réunion d'accueil a été mise en place pour les nouveaux entrants avec pour objectif de présenter l'ensemble des procédures et des outils existants au sein du cabinet.

Pour l'ensemble du personnel, un séminaire annuel est dédié à l'actualité des normes IFRS et à l'actualité liée aux entités d'intérêt public.

Outre les actions de formation, les équipes opérationnelles disposent d'une documentation appropriée permettant de formaliser les dossiers d'audit et de valider les options envisagées lors de l'arrêté des comptes, au regard des derniers textes légaux et réglementaires.

La documentation est conservée dans un local dédié et libre d'accès pour l'intégralité des collaborateurs. De plus, tous les collaborateurs ont un accès internet aux bases documentaires informatisées du cabinet.

Attestation du respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (article L.821-24) :

Un arrêté relatif à la formation professionnelle continue des commissaires aux comptes a été publié le 28 février 2018 et est applicable depuis le 1er mars 2018. Il a modifié les dispositions prévues dans le code de commerce aux articles A.821-44 à A.821-55. Il a supprimé notamment la notion de formation homologuée.

Une plus grande souplesse est laissée dans le choix des formations pour répondre aux besoins de l'exercice professionnel, en respectant :

- Les orientations générales et les domaines de la H2A
- Le cas échéant, des thèmes de formation « incontournables » définis par la H2A.

En vertu de ces règles, les associés et collaborateurs commissaires aux comptes doivent consacrer 120 heures au cours de trois années consécutives. 20 heures au moins sont accomplies au cours d'une même année.

Les formations peuvent être suivies sous forme de :

- Formations répondant aux règles de droit commun (article L.6353-1 du Code du travail).
- Colloque ou conférence, avec un maximum de 40 heures sur 3 ans
- Conception et animation, avec un maximum de 40 heures sur 3 ans
- Rédaction et publication de travaux à caractère technique, avec un maximum de 30 heures sur 3 ans
- Participation à des travaux à caractère technique, avec un maximum de 32 heures sur 3 ans.

Exco Paris Ace a défini les actions éligibles à la formation. Outre l'assistance aux séminaires internes, elles comportent la participation à des conférences ou formations techniques externes, la participation aux travaux des institutions professionnelles nationales ou internationales et la lecture de la documentation professionnelle.

Tous les collaborateurs diplômés commissaires aux comptes suivent un cursus de formation continue permettant d'attester que les dispositions des articles L.882-4 et R.822-61 sont respectées.

Information sur les bases des rémunérations des associés

Les associés du cabinet Exco Paris Ace ont un système de rémunération basé sur les modalités suivantes :

- une rémunération annuelle fixe. Elle est déterminée en fonction des responsabilités assumées, de l'expérience et de l'ancienneté.
- des primes variables liées aux respects d'objectifs définis lors de la saison précédente et à la performance de l'ensemble du groupe Nexiom
- des dividendes.

Il n'existe aucune rémunération directement ou indirectement liée au volume géré, au chiffre d'affaires ou à la marge d'exploitation réalisée par chaque associé.

Activité d'audit légal

Au 31 août 2024 :

- le chiffre d'affaires d'Exco Paris Ace ressort à 4,3 millions d'euros dont 3,4 millions d'euros sur les activités d'audit légal.
- les capitaux propres d'Exco Paris Ace ressortent à 2,6 millions d'euros au 31 août 2024.

Au 31 août 2024, Exco Paris Ace intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein de :

- 5 entités cotées sur les marchés financiers :
 - Acanthe Développement (Eurolist, compartiment C)
 - Crit..... (Eurolist, compartiment C)
 - FIPP..... (Eurolist, compartiment C)
 - Foncière 7 Investissement (Eurolist, compartiment C)
 - SQLI (Eurolist, compartiment C)
- 2 entreprises d'investissement :
 - Euler Hermes France Crédit
 - Européenne de Cautionnement (EDC)
- 2 sociétés d'assurance :
 - Euler Hermes France (établissement)
 - Prévoir Vie

Outre le périmètre des entreprises d'intérêt public, Exco Paris Ace intervient dans l'audit légal de plus de 200 entités, ce compris des groupes non cotés significatifs.

Déclaration du Président relative au dispositif qualité, à l'indépendance et à la formation

Je confirme, en application des dispositions prévues à l'article D 821-97 du Code de commerce renvoyant aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014, que :

- nous estimons avoir pris des mesures raisonnables, visant à permettre le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- des contrôles sont en place en vue de s'assurer de la qualité des dossiers et du respect des règles d'indépendance décrites dans le présent rapport ;
- la politique de formation décrite dans le présent rapport vise à assurer le respect des dispositions des articles L 822-4 et R 821-110 du Code de commerce.

Paris, le 23 décembre 2024



François Shoukry
Président d'Exco Paris Ace